

nus dans cette dernière guerre jusqu'à vingt lieues de Québec" (11).

Le 15 octobre 1698, dans leur lettre commune au ministre, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient :

"Nous joignons à cette dépêche un mémoire qui vous est présenté par le sieur de Galifet, major de cette ville, par lequel il vous expose l'utilité qu'il y aurait d'établir un poste à l'île Percée pour assurer les pêches sédentaires qui s'y font et mettre à couvert l'entrée de notre golfe et de notre rivière des moindres pirates qui sont venus dans ces dernières années jusqu'à 20 lieues de Québec faire des incursions et nous prendre des bâtiments. Si S. M. goûte cette proposition, nous la supplions de lui en accorder le gouvernement, et nous croyons qu'elle ne le pourrait confier en de meilleures mains, parce qu'il a de l'esprit, de l'intelligence et beaucoup d'affection pour le service" (12).

Le ministre ne goûta pas la demande et la projet de M. de Galliffet et dût blâmer MM. de Callières et Champigny d'avoir appuyé sa proposition puisque ceux-ci, le 20 octobre 1699, lui écrivaient :

"Ça été sur le fondement des raisons contenues dans le mémoire du sieur de Galiffet, envoyé l'année dernière à Sa Majesté que M. de Frontenac et le sieur de Champigny lui ont proposé d'établir un gouverneur à l'île Percée, et puisqu'elle ne les a pas goûtées, nous demeurerons sur ce point dans le silence" (13).

Le 17 mai 1699, le roi accordait un congé de neuf mois à M. de Galliffet, major de Québec (14).

Quelques jours plus tard, le 28 mai 1699, M. de Galliffet était promu lieutenant de roi à Montréal, à la place de M. de Crisafy, appelé lui-même au gouvernement des Trois-Rivières (15).

---

(11) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 16.

(12) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 16.

(13) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 17.

(14) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 326.

(15) Idem, p. 328.